

La force de l'âge

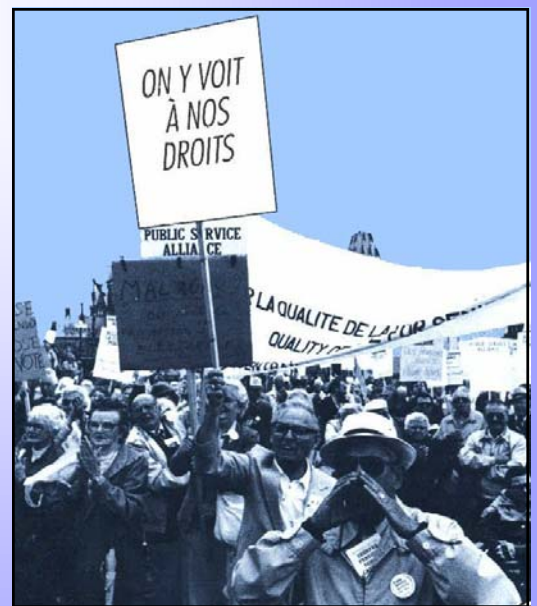
Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Volume 17

numéro 2

juin 2009

Membres de l'AQDR



www.aqdr.org
Courriel: info@aqdr.org



PRENDRE SOIN D'UN PARENT ÂGÉ, TOUT UN ENGAGEMENT !

Même si *le mythe de l'abandon* des vieux parents persiste, on sait maintenant que la réalité est tout autre. Des études ont confirmé que la grande majorité des soins requis par les personnes âgées sont *dispensés par les proches*, les membres de la famille. Les proches aidants, comme on les dénomme maintenant, constituent le véritable pivot du maintien des personnes âgées dans la communauté.

Ce qu'ont révélé ces recherches, c'est que les proches aidants sont soumis à un *stress important* qui se répercute sur leur vie familiale, sociale et professionnelle et sur leur santé. Et que ces mêmes proches aidants déploient des *stratégies d'adaptation* pour composer avec leur situation. Ces recherches qualifient les aidants de « **héros du quotidien** ». Ces révélations sont rafraîchissantes et nous éloignent d'une vision misérabiliste des proches aidants.

Prendre soin s'insère dans un quotidien qui ne se limite pas à l'aide. Plus qu'un ensemble de tâches, « prendre soin » est aussi, sinon plus, *une relation*, et elle a son histoire. C'est souvent dans cette histoire que le soin prend tout son sens. Prendre soin, c'est l'engagement, souvent l'amour, parfois la réparation d'une relation. C'est aussi vivre au quotidien la perte et le deuil de l'être cher. Ça peut aussi être en contact intime avec une personne envers laquelle nous éprouvons de l'aversion. C'est la poursuite d'un combat.

La relation d'aide est traversée de multiples significations. Considérer et saisir ce sens est à la base de toute *l'éthique de la relation d'aide*. Ce n'est pas comme prendre soin d'enfants. Ici, on ne prend pas soin d'un enfant, mais bien d'un conjoint ou d'un parent, et cette responsabilité s'ajoute aux autres que l'on assume. L'aidant doit être sensible aux signes des difficultés de l'autre. Il doit communiquer et dialoguer. Prendre soin a une multiplicité de sens dans de multiples histoires et contextes. Nous pouvons admirer ces soignants, mais faisons-nous tout ce qu'il faut pour les soutenir ?

Colette St-Onge

Tiré d'un article de la revue « Vie et Vieillesse », 2006, vol. 5, no 3, de l'Association québécoise de gérontologie (AQG).

L'ACCOMPAGNEMENT, LE PLUS BEAU DON À OFFRIR ¹

L'accompagnement d'une personne souffrante est une action courageuse, parfois héroïque qui s'inscrit dans la modestie. Combien de fois avez-vous tenté d'aider quelqu'un qui s'est montré réfractaire? Dans le couple, avec la maladie, le contrat de non-abandon s'impose. « *Seule, je prendrai soin de toi, à deux nous nous débrouillerons.* » Ils ont avancé dans la vie en se soutenant. Et voilà qu'avec la maladie, l'appréhension de perdre son allié se manifeste. « *Ça serait mieux que ce soit moi qui parte la première* », s'imaginant que sa propre mort sera moins pénible et plus tolérable que la perte de l'autre.

Mais dans la réalité ça peut devenir impossible à tenir. On a besoin d'aide et on accepte l'aide d'un bénévole. Toutefois l'aide qu'il apporte n'est pas celle souhaitée. Ce couple préférerait se retrouver comme avant, et que rien ne change. Chez bon nombre, recourir à une aide extérieure s'avère invraisemblable.

Le bénévole qui se présente désire donner de sa personne, de son temps et de ses talents. Il a fait ce choix, peut-être après avoir vécu l'expérience de la maladie d'un proche. Ou bien après avoir surmonté lui-même une épreuve. Parfois, c'est dans un élan de reconnaissance d'être en santé. Cependant, c'est un cadeau qui se donne avec précaution à cause de la fragilité des personnes blessées.

Pour la personne aidée cela exige une période d'adaptation. Lorsqu'elle accepte d'être enfin aidée, elle donne alors à l'autre la chance d'offrir le meilleur de lui-même, de partager ses aptitudes. Mais rappelons-nous que « *rester présent et en ouverture devant le manque de l'autre est peut-être le plus beau don que le bénévole puisse offrir à l'autre.* »

Colette St-Onge

¹⁾ Extrait de « *Les Deuils et les Pertes* » de Johanne de Montigny.

La force de l'âge

Volume 17 numéro 2 juin 2009

Éditeur : L'AQDR nationale

Tirage: 30,000 exemplaires

Rédacteur en chef: Jean-Guy Racine

Correction: Jean Sirois

Conception: Jean-Guy Racine

Abonnement: Membres de l'AQDR
La Force de l'âge est publiée quatre fois par année.

La reproduction partielle ou totale des textes est permise à la condition d'en mentionner la source.

La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada

ISSN-0833-871X, 2ième trimestre 2008

La force de l'âge est une publication de
l'Association québécoise
de défense des droits des personnes
retraitées et préretraitées



Mot du directeur Général

Claude Major

Merci à tous les bénévoles œuvrant à l'AQDR...

Nous soulignons, cette année, le 30^e anniversaire de notre association. Nous pourrions mettre en évidence le travail admirable des membres fondateurs qui ont eu la perspicacité de créer ce regroupement. Nous pourrions également faire ressortir une quantité remarquable d'actions et d'interventions qui ont été faites durant ces années tant par les sections AQDR que l'AQDR nationale.

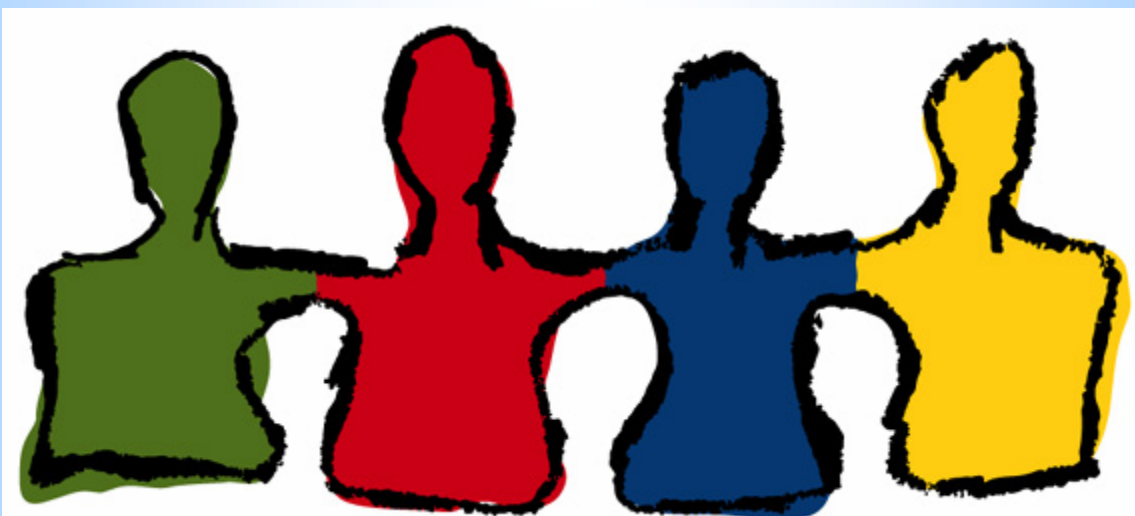
Je vais plutôt concentrer mon article sur les bénévoles qui permettent que notre organisme conserve cette vitalité, cette pertinence, cette créativité et cette implication si nécessaires pour aborder les problématiques qui perturbent la qualité de vie des personnes âgées du Québec et qui briment parfois leurs droits individuels et collectifs.

Ce bénévolat s'exerce de diverses façons : comme administratrice et administrateur des conseils d'administration, comme personne

impliquée dans divers comités de travail ou appelée à accomplir toutes ces tâches du quotidien qui garantissent le fonctionnement adéquat des sections et de l'AQDR nationale.

Tout ce beau travail se fait, la plupart du temps, dans l'ombre, sans bruit... Je veux ici le souligner au grand jour et vous témoigner toute ma reconnaissance pour cette implication si nécessaire au maintien et au développement de notre organisation et à l'atteinte de nos objectifs communs.

Je ne voudrais pas terminer sans convier les lecteurs et lectrices de cette revue à réfléchir sur la possibilité de venir travailler avec nous. Ainsi, si vous avez le temps, l'énergie et le goût de vous impliquer dans l'AQDR, nous serions heureux de recevoir un message de votre part à cet égard. Nous pourrions alors mieux cerner nos attentes réciproques et la nature concrète de notre partenariat possible.



L'emblème des bénévoles au Québec

L'AQDR Au début

Au début, en 1976, plusieurs personnes préretraitées participent à des sessions de préparation à la retraite au collège Rosemont et décident de créer l'Association des 3 R : **Réagir, Revivre, Réussir.**

De février à juin 1977, des réunions se tiennent chaque semaine au collège Rosemont. Ces réunions aboutissent à la rédaction du Manifeste sur la situation économique des personnes à la retraite qui est publié et réédité cinq (5) fois.

Colloque provincial " Vieillir au Québec " en

1978. Ce colloque réunit près de mille personnes à la retraite ou en préretraite. Le " Comité du Manifeste " y participe et fait adopter une résolution en vue de la création d'une organisation autonome et représentative des personnes retraitées de tout le Québec.

Le " Comité du Manifeste " élargit son action à l'ensemble du Québec. Des groupes se réunissent pour préparer un manifeste sur le logement. À Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, La Pocatière, Longueuil, Laval, Lotbinière, Trois-Pistoles, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Tite, Beauharnois, Chicoutimi, Ville-Marie, des tables locales commencent à s'organiser. Elles formeront, en 1979, l'amorce des sections AQDR.

Une charte officielle reconnaît juridiquement l'AQDR en 1979. Un comité

provincial de coordination de neuf membres est élu en assemblée générale sous la présidence de M. Marcel Lapalme.

Le congrès de fondation en 1980 décide



MM. Claude de Mestral, Marcel Lapalme , Jean Gaudreau

d'une orientation générale: la défense des droits des personnes à la retraite et à la préretraite et tout particulièrement, mais sans limitation, le droit prioritaire à un revenu minimum garanti, le droit à un logement convenable, le droit à des soins à domicile, à des services sociaux et médicaux ainsi que le droit au transport. Un premier exécutif est élu, présidé par Jean Gaudreau.

L'exécutif provincial publie " Les retraitées parlent au Ministre " dans lequel on dénonce la politique d'assistance qui repose sur le bénévolat et on exige que l'État soit le premier responsable d'une politique sur le vieillissement. Les membres des sections AQDR contestent le ministre Lazure partout où il se présente. Il retire son projet après avoir subi l'opposition systématique des personnes retraitées.

L'AQDR conteste les compagnies d'assurance-vie

En 1981, l'AQDR conteste la pratique des compagnies d'assurance-vie de déduire unilatéralement des prestations d'invalidité les montants des rentes d'invalidité de la Régie des rentes du Québec; de 1978 à 1981, 11 M \$ ont été soustraits du montant de ces rentes à la RRQ. L'AQDR perd sa cause en Cour suprême, mais réussit à arracher aux compagnies le maintien et le remboursement rétroactif de la rente à l'orphelin.

Expo-Manifeste

Un résultat des sessions de formation AQDR : 34 grandes affiches et 104 petites affiches, dessinées par des membres de l'AQDR, témoignent des conditions de vie difficiles à la retraite. On les expose à Montréal, Laprairie, Québec, Saint-Jérôme, Chicoutimi, Longueuil en 1982. Cette exposition-manifeste devient célèbre dans l'histoire de l'AQDR. Elle sera même exposée à Bruxelles en 1985.

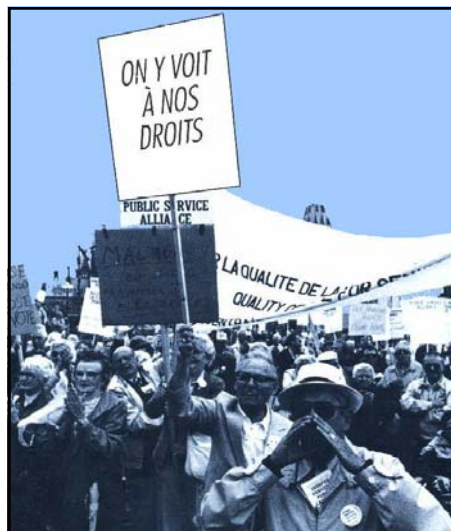
C'est aussi en 1985 que la présidente, madame Yvette Brunet, est nommée déléguée du Québec au Congrès mondial sur le vieillissement à Vienne.

Condition féminine

Mise sur pied d'un comité Condition féminine au sein du comité exécutif provincial en 1983. Tenue d'un colloque pour les femmes de 50 ans et plus afin de leur permettre d'échanger, de comprendre leur situation et de trouver des moyens pour améliorer leur sort. Publication de " À 50 ans qu'est-ce que tu deviens ? ", synthèse des échanges dans les différents ateliers du colloque. L'AQDR innove et devient la seule association de personnes retraitées ayant un comité sur la condition féminine.

L'AQDR s'oppose en 1985 au projet du gouvernement Mulroney d'abolir l'indexation des pensions de vieillesse. La bataille engagée par l'AQDR entraîne la mobilisation des personnes à la retraite à l'échelle du pays.

L'AQDR a, encore une fois, pris la tête d'une coalition pour la défense des droits des préretraités. Gilles Plamondon, directeur de l'AQDR, a coordonné les actions de la coalition. Celle-ci regroupait diverses associations de préretraités ainsi que les grandes centrales syndicales. Après avoir mis sur pied des conférences-débats régionales, précédées d'une campagne de pétitions, la coalition a manifesté à Ottawa le 14 mai. Elle a rencontré les chefs de partis et la ministre Flora McDonald. Le gouvernement Mulroney refusant de reculer, la coalition a engagé une guerre juridique contre Ottawa. La Cour d'appel a entendu la cause le 19 juin et ce fut une victoire éclatante.



1987 Première parution de *La Force de l'Âge*



Premier article dans la revue

La force de nos âges

Avez-vous remarqué, pendant la campagne électorale, que les politiciens montrent leurs intérêts vis-à-vis les retraités-es en faisant une tournée des centres d'accueil? Comme si, pour eux, le monde des retraités se résumait à cette catégorie de personne plus âgée et plus démunie. (8% des retraités-es et 80% d'âge en moyenne). Pourtant, une politique de la retraite et du vieillissement ne peut se résumer à des questions d'hébergement pour le 4e âge! Est-ce qu'un politicien se contenterait de montrer son intérêt pour une politique jeunesse en visant les pouponnières d'hôpital! Bien sur que non!!

Nous de l'AQDR, sommes conscients du chemin encore à parcourir pour nous faire reconnaître comme citoyen à part entière intégrés à la communauté, soucieux de faire avancer nos droits et de prendre nos responsabilités en main. Notre histoire est encore jeune et pourtant pleine d'exemple sur notre capacité à revendiquer une meilleure part, à faire l'unité des retraitées à nous bâtir une retraite dynamique et conforme à nos besoins et à nos espérances.

Nous sommes dans la force de l'âge, celle acquise de toute une expérience de vie. Et nous commençons à nous rendre compte de notre pouvoir de changer la vie, de la rendre meilleure pour nous et pour ceux et celles qui suivent. Notre âge d'or, c'est celui où la force de nos âges rassemblés fera de nous des retraités-es et préretraités solidaires et engagés pour un avenir à la mesure de nos rêves.

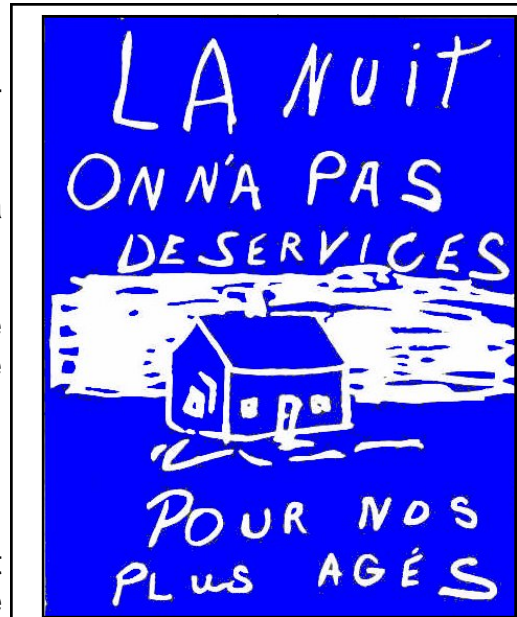
Expo-Manifeste

Un résultat des sessions de formation AQDR : 34 grandes affiches et 104 petites affiches, dessinées par des membres de l'AQDR, témoignent des conditions de vie difficiles à la retraite. On les expose à Montréal, Laprairie, Québec, Saint-Jérôme, Chicoutimi, Longueuil en 1982. Cette exposition-manifeste devient célèbre dans l'histoire de l'AQDR. Elle sera même exposée à Bruxelles en 1985.

L'Expo-Belgique

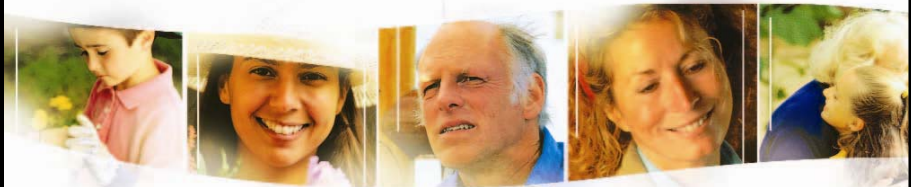
En réponse à une invitation de retraités belges et après de multiples démarches, une délégation de l'AQDR était envoyée en Belgique pour y présenter l'Expo-Manifeste. A cette occasion, nous avons aussi fait l'historique de la lutte qui s'est déroulée autour de la désindexation des pensions, en plus de raconter le déroulement des faits au moyen d'articles de journaux. Les retraités belges ont été vivement impressionnés par tout cet épisode sur la désindexation des pensions.

L'Expo-Manifeste en Belgique a permis à la délégation de rencontrer et d'échanger avec plusieurs groupes de retraités de différents milieux.



Affiche

NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

**Notre richesse est collective,
partagée et accessible.**

Nous sommes une coopérative funéraire !



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Pour connaître la coopérative funéraire
la plus près de chez vous :
819 566-6303, poste 21
www.fcq.qc.ca

1990-1999

1990 Madame Brunet, la présidente de l'AQDR, siège au Comité des experts sur la problématique des aînés du Québec (Comité Pelletier).

1993 Dans le cadre de l'élection fédérale, production d'un guide électoral et intervention des sections auprès des candidats pour questionner leurs positions à l'égard des programmes sociaux et des injustices du système fiscal.

C'est en 1995 que l'AQDR crée le Prix Yvette Brunet pour la section reconnue annuellement comme la plus active dans son milieu pour la défense des droits de ses concitoyens.



Mme Yvette Brunet

En 1995, c'est aussi la formation des membres sur les impacts de la mise en application du nouveau code civil et l'utilisation accrue des médias pour donner la position de l'AQDR sur divers sujets.

Depuis l'annonce en 1996 de la réforme " prestation aux aînés ", l'AQDR travaillait à démontrer les injustices inhérentes au projet tel que déposé. Le ministre Paul Martin a retiré sa proposition en juillet 1998. Toutefois, l'AQDR signale qu'elle restera très vigilante sur toutes questions relatives à la fiscalité des personnes retraitées.

Régionalisation de l'AQDR

C'est en 1996 que la régionalisation est devenue une réalité pour les sections de l'AQDR.

Les regroupements régionaux, ce sont des sections AQDR qui ont accepté de partager des objectifs et des projets communs pour défendre des positions régionales et dont le regroupement a été officialisé auprès de l'AQDR provinciale.

Les regroupements des AQDR en 1996 étaient : Mauricie Bois-Francs, Montérégie, Montréal et Laval, Saguenay Lac Saint-Jean, Sherbrooke-Memphrémagog.

Lancement du projet " Ami des aînés " en 1999

programme original Senior Friendly de l'Alberta Council on Aging, traduit et adapté pour le Canada français par l'AQDR. Le programme veut sensibiliser la population et les dispensateurs de services à la clientèle aînée sur l'importance de contrer les obstacles qui empêchent la population vieillissante de vivre au quotidien, selon ses choix et ses habitudes de vie. Les ateliers animés par des personnes à la retraite visent à détruire les mythes et préjugés dont sont victimes les citoyens âgés.

Lancement du Parlement des sages en 2000



Le Parlement des Sages, réalisé en collaboration avec l'Amicale des anciens parlementaires et de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que d'autres partenaires, a connu un succès inespéré. La promotion de ce projet exclusif de formation politique a rapporté à l'AQDR une visibilité importante au Québec. C'est un mouvement d'action civique qui permet aux citoyens, quel que soit leur âge, de réfléchir aux moyens à prendre pour influencer les décisions politiques. C'est un processus d'apprentissage et d'exercice de la démocratie qui culmine au cours des débats sur les lieux mêmes de l'Assemblée nationale. Ce projet a élargi les liens de l'AQDR avec d'autres regroupements de personnes retraitées et influencé son repositionnement politique.

La présidente de l'AQDR en 2000, Mme Huguette Beauchamp écrivait

Des projets de loi surprenants--- adoptés par le Parlement des sages

Les projets de loi soumis à l'étude de la première législature du parlement des sages étaient choisis parmi les projets de loi rédigés par ses parlementaires. Ceux-ci, inscrits au programme des débats traitaient de sujets identifiés par des citoyens âgés, mais ayant une incidence pour l'ensemble de la société.



Aussi en 2000

La participation à l'Alliance des Associations de retraités bénéficiaires de régimes complémentaires de retraite

La lutte contre la Loi 102 et la modification de la loi sur les régimes complémentaires de retraite

L'évaluation des services de plaintes, l'analyse du cadre de référence pour les services de maintien à domicile et le crédit d'impôt (23%) ont nécessité de multiples interventions auprès des ministères concernés



Les droits à revendiquer pour les personnes âgées hébergées dans des établissements gouvernementaux; l'AQDR a aligné ses positions sur celles du Conseil provincial des malades quant à l'augmentation des revendications et a défini ses positions : sur l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux au Québec, articles 5 et 100, sur le règlement modifiant l'application de la loi concernant le tarif pour adultes hébergés en établissement public ou privé conventionné (augmentation de 4.5% retirée à la suite des pressions exercées), sur la Loi sur le tabac telle qu'appliquée par la direction des centres d'hébergement public

Le contrôle des résidences spécialisées pour les personnes âgées est demeuré une importante préoccupation, préoccupation accentuée par les réformes municipales; une consultation pour développer une position commune en continuité avec les actions locales et régionales a été adoptée au cours des dernières années et a facilité nos représentations;



Des représentations ont été faites en ce qui concerne le maintien des services personnalisés dans les institutions bancaires, le réseau canadien contre l'abus et la violence envers les personnes âgées, et le groupe de travail pancanadien qui étudie les relations entre le secteur bénévole et les instances gouvernementales à l'occasion de l'Année internationale des bénévoles

Grâce à un financement du Fonds de la population de Santé Canada, l'AQDR a réalisé une étude sur l'impact du transport sur l'autonomie et l'indépendance personnelle de la population vieillissante; cette étude, dont le rapport est déposé à l'assemblée générale, a servi à mettre à jour les revendications de l'AQDR en matière de transport (art. 8 et suivants) et à prendre une place de partenaire auprès des diverses instances qui travaillent à revoir toute la problématique du transport de personnes au Québec et à vérifier, par exemple, les enjeux de la réforme municipale sur les services de transport.



L'AQDR et l'informatique



En 2003, l'AQDR réorganise et met en application de nouveaux moyens informatisés, reliés au système comptable de notre organisation. De plus, l'établissement d'une nouvelle plateforme pour la gestion des cartes de membres permet à chaque section de gérer ses propres effectifs et de personnaliser la carte de membre.

La modernisation du site Internet de l'AQDR nationale ainsi que l'implantation d'un site Internet pour chaque section favorise une meilleure communication avec et entre les membres.

L'association entre l'AQDR et la Cie d'assurance « La Capitale » nous permet d'augmenter nos effectifs de façon importante.

Projets contre les abus

Depuis janvier 2008, l'AQDR nationale et le RQCAA ont uni leur force pour réaliser un projet d'envergure touchant le problème des abus et de la maltraitance à l'égard des personnes âgées. Ce projet peut se réaliser grâce à une subvention importante du ministère des Aînés.



Réflexion de Me Ann Soden, avocate émérite:

Jusqu'en 1990, les problématiques d'abus et négligence chez les personnes âgées ont été largement négligées au Canada. Ce n'est que depuis cette période que beaucoup d'efforts (mais souvent avec de maigres ressources) se sont faits sur 3 éléments :

- ♦ pour développer des politiques et des services en regard des mauvais traitements subis par les aînés;
- ♦ pour trouver des centres de références;
- ♦ pour penser et fournir un entraînement minimal, une formation de base et des ressources aux personnes oeuvrant dans ce domaine : plan légal, santé, services sociaux...



Projets contre la fraude

Depuis avril 2008, l'AQDR a signé une entente de partenariat avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour réaliser un projet d'un an (avec possibilité de récurrence) touchant la fraude chez les personnes âgées. Le nom du projet est : « **Serez-vous le prochain poisson?** ».

Ce projet est mené par l'AQDR nationale en collaboration avec la section de Sherbrooke qui a développé au cours des dernières années divers produits reliés à ce problème : dépliants, affiches, napperons, DVD, ateliers de formation et d'information. Ces outils sont maintenant distribués sur le territoire québécois avec les adaptations régionales requises.



Depuis le début de l'AQDR

On retrace beaucoup d'implication des sections dans et avec les organismes communautaires et auprès des CLSC : démarches pour la mise sur pied et l'adaptation du transport public pour les personnes âgées et autres utilisateurs, services de dépannage et d'accompagnement, organisation de cliniques d'impôt, visites de centres d'accueil, présentation d'un document sur le projet de recours à la technologie, alimentation dans les établissements de santé

Au cours de ses 30 ans d'histoire, l'AQDR a présenté une multitude de mémoires aux différents gouvernements pour faire avancer la cause des aînés

l'AQDR s'est rapprochée du Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA).

Au fil des ans, l'AQDR nationale et ses sections locales sont devenues des incontournables dans la protection des personnes âgées au Québec

MISSION : L'AQDR a pour mission exclusive la défense des droits culturels, économiques et sociaux des personnes retraitées et préretraitées (50 ans et plus).

OBJECTIFS : L'AQDR poursuit un objectif principal: " Transformer les conditions de vie à la retraite ".

PRINCIPALES REVENDICATIONS :

- ◆ Revenu décent, au-dessus du seuil de la pauvreté.
- ◆ Logement convenable et à prix abordable.
- ◆ Services et soins à domicile pour maintenir l'autonomie.
- ◆ Égalité en droit et en fait des femmes et des hommes.
- ◆ Accessibilité universelle et gratuite des services de santé et des services sociaux.



Le billet de

Jeannine Bouchard

Présidente de Jonquière

Pour emprunter une assertion des spécialistes de l'âme humaine, en chacun de nous sommeille un petit enfant qui compte sur le carburant qu'est le regard de l'autre pour donner sa pleine mesure. Et quoi de mieux que la reconnaissance de ses talents, car personne ne peut prétendre en être dépourvu, sauf ceux qui s'y refusent sous prétexte de faire exception pour ne pas avoir exploré leur univers.

Bien plus, comme l'enfant qui a besoin des richesses de son entourage pour se développer tant physiquement qu'intellectuellement, l'adulte se nourrit de l'appréciation de son entourage la vie durant. D'où la nécessité de puiser aux bonnes sources et de faire aussi les efforts appropriés. Hors, cela lui est souvent refusé. Comment une société axée sur la productivité à tous prix pourrait-elle véritablement lui offrir un tel luxe et, cela, si légitime soit-il.

Alors, à qui revient la tâche de créer des climats de travail valorisants et productifs dans nos milieux, sinon à chacun de nous. Qui n'a pas déjà lu ou entendu que travailler dans la joie rend léger, donne des ailes et, de surcroît, décuple les énergies. Point besoin de grands moyens pour assouvir cette soif innée d'appréciation et rien de mieux que de laisser parler son cœur et ainsi se libérer de cette fausse modestie, qui au fond, origine davantage de l'envie que de la pudeur. Soyons un peu moins frileux et distribuons volontiers les

marques d'attention. Tout notre voisinage ne s'en portera que mieux.

En effet, ne serait-ce pas noble d'offrir un gîte permanent à ces petits mots aux visages anodins que sont FÉLICITATIONS, BRAVO OU MERCI, ces mots qui électrisent celui qui les reçoit et stimulent l'esprit de créativité ? Avons-nous les moyens de nous priver de ces renforcements positifs particulièrement auprès de bénévoles pour qui cela constitue, dans la grande majorité des cas, la seule récompense ? Ce sont des vitamines indispensables à la survie de tout regroupement et dont personne ne peut se passer sans en payer le prix un jour ou l'autre.

Certains avanceront sans doute que, comme personne âgée armée d'expérience et souvent de diplômes, nous n'avons aucunement besoin de ces moyens futiles et même enfantins pour créer une saine émulation. Pourtant nombre de théoriciens avancent que plus quelqu'un avance en âge, plus ce besoin d'encouragement augmente.

Donc, quelle que soit la fonction exercée dans la société, savoir reconnaître les mérites de chacun servira toujours notre cause car donner à l'autre rapporte toujours et parfois au centuple. Donnons-nous la permission de remercier, féliciter ou crier bravo à qui le mérite. N'est-ce pas une récompense sublime que de voir poindre une joie immense sur le visage de celui qui n'attendait rien ?



Que penser des coopératives de santé?

Jacques Fournier,

section St-Michel

Les premières coopératives de santé ont été mises sur pied dans des régions où il était difficile d'avoir un médecin de famille. Il faut saluer le dynamisme des personnes qui ont pris ces initiatives. Mais les coopératives de santé comportent certains effets pervers qu'il faut examiner avec soin.

Le premier effet pervers est, dans certains cas, la non-gratuité des services. La Loi canadienne de la santé est pourtant claire : les services médicaux doivent être gratuits. Les coopératives de santé demandent l'achat d'une part sociale, de l'ordre de 20 \$, et c'est normal; ce n'est pas cela qui pose problème. Certaines coopératives, pas toutes cependant, exigent en plus une cotisation annuelle de 100 \$, 200 \$, 300 \$ et cela va en croissant avec les années.

Ces sommes servent à payer le local, le salaire de la réceptionniste, le téléphone, etc. Les médecins sont payés à l'acte par la RAMQ, rémunération qui inclut déjà, depuis le départ, environ 30% pour les frais dits accessoires. En faisant payer les usagers, on augmente la rémunération de médecins. Les médecins ne sont pas satisfaits de leurs honoraires et du résultat de leurs négociations avec le gouvernement. Mais ils ne sont pas les seuls dans cette situation...

Le deuxième effet pervers, c'est que plusieurs coopératives n'ont pas été mises sur pied à la suite d'une initiative citoyenne, mais par des médecins désireux d'augmenter leurs revenus... Ce fut le cas, entre autres, à Shawinigan et à Gatineau. Ces médecins avaient déjà une clinique privée et ils l'ont transformée en coopérative. Il n'y a alors eu aucun développement de l'offre de services médicaux. On assiste ainsi à un détournement de l'esprit coopératif.

Le troisième effet pervers, c'est de déplacer le problème. Les coopératives de santé bénéficient de l'appui des municipalités (à partir des taxes municipales) et des caisses populaires (qui réduisent d'autant les ristournes). Tout cela entraîne de la compétition entre les villages pour avoir une coopérative. Le Collectif des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska, dans *Le Devoir* du 21 octobre 2008, a vu juste en disant que la création de coopératives de santé était une façon de déplacer le problème : « De plus en plus d'indices montrent que l'on déplace ainsi simplement le problème d'un territoire rural à un autre. Et surtout, est-ce équitable pour les communautés et citoyens ruraux comparativement au restant de la population? »

Pour respecter la loi, le gouvernement québécois devrait interdire aux coopératives d'imposer une cotisation annuelle aux usagers. Son inaction donne même des idées dangereuses à certains médecins : le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Dr Louis Godin, a déclaré à Gatineau que les médecins de cabinets privés « seront peut-être tentés d'imposer, eux aussi, des frais annuels à leurs patients pour couvrir les dépenses telles le loyer et les salaires du personnel » (*Le Droit*, 25 octobre 2008).

Les médecins qui veulent augmenter leurs revenus et avoir plus d'appui du gouvernement ont par ailleurs l'option des Groupes de médecine familiale (GMF). Voulons-nous vraiment revenir aux années 60 et avant, à l'époque où les citoyens et citoyennes devaient payer pour se faire soigner?



LES PROCHES AIDANTS

Marthe Asselin Vaillancourt C.Q.

Le 26 mars dernier, je représentais l'A.Q.D.R. lors des consultations de la Commission des Affaires Sociales sur le projet No 6, instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés. Avec beaucoup de passion, j'ai défendu l'investissement dans les soins à domicile comme une urgence, en alléguant que c'est une question de respect et de dignité pour les personnes vieillissantes. Cependant, il faut se préoccuper des aidants, devenir aidant est une cassure porteuse de stress importants. Il y a changement dans son milieu de vie, dans son environnement social, dans ses propres besoins avec la perspective de développer de l'anxiété, des tensions avec les autres membres de la famille, qui décrète que c'est à toi qu'incombe la responsabilité de l'aide.

J'ai aussi parlé de services intégrés, des besoins de répit-dépannage. Il faut aussi voir à donner de la formation, de l'information et ne pas négliger la prévention. Les hommes aidants ont particulièrement besoin de formation. Comme les femmes, ils critiquent l'accès aux services, la possibilité d'obtenir de l'aide en nombre suffisant d'heures, sans délais inutiles.

La prévention est nécessaire, se garder en bonne santé, bien se nourrir, faire de l'exercice, se tenir informé, pour vivre en forme, le plus longtemps possible.

Récemment, on a recensé des familles où trois générations sont à la retraite, en même temps. Une société où vivent présentement 5 générations, ça ne s'est jamais vu, au Québec. D'ici 2010, 60% des

gens de 50 ans et plus auront un parent vivant. Avec la présence de nouvelles familles, où un seul enfant devra se préoccuper de ses parents et grands-parents, qui seront les aidants de tant d'aînés?

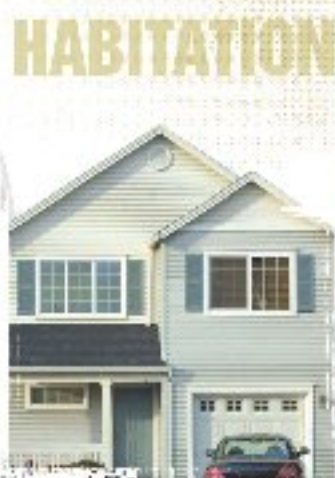
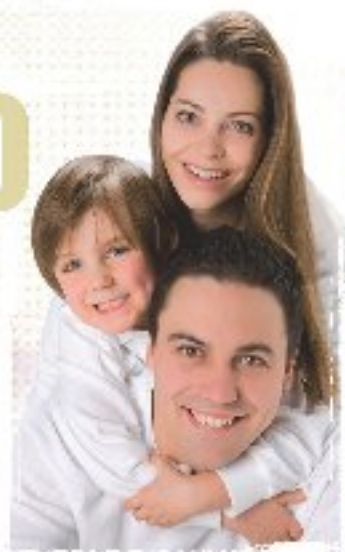
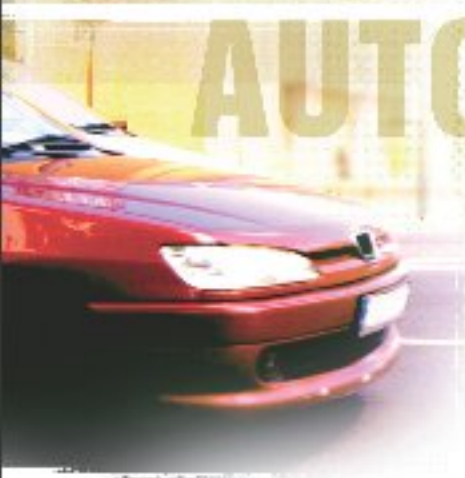
J'ai aussi parlé de la génération sandwich aux prises avec de l'aide à donner aux parents et à leurs enfants, en même temps. Et des difficultés des aidantes, encore en travail, dont 25% avouent que ces nouvelles responsabilités ont diminué leur rendement au travail. La crise économique aura des répercussions sur la vie familiale. Obligés de demeurer plus longtemps au travail, les aidants potentiels seront moins nombreux et moins disponibles; la pauvreté, qui se pointe à l'horizon, influencera bien des situations familiales.

Après avoir cité, les nombreuses interventions des pays comme la France, l'Espagne et surtout le Japon qui est un véritable laboratoire mondial sur le vieillissement, j'ai demandé à la Ministre des Aînés, d'établir une véritable politique des aidants, une politique qui tiendra compte à la fois, des besoins des aînés, de support aux aidants et du développement des technologies aidantes, une politique qui débutera par des activités de prévention, des services intégrés et un grand respect des aidants.

Il nous faut absolument une politique du vivre ensemble, il nous faut réapprendre l'entraide, le support et miser sur l'intergénérationnel.

Exclusivement réservé aux membres

L'assurance d'avoir **PLUS** de privilèges



PLUS d'économies

sur vos primes d'assurance automobile et habitation

Nouveau

Des réductions s'appliquent maintenant sur vos véhicules récréatifs (moto, motoneige, VTT, caravane, autocaravane et bateau)



Demandez une soumission
et courez la chance de
découvrir l'Australie

Règlements disponibles à la Vice-présidence marketing.

AQDR


La Capitale
assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

1 866 550-2737 • www.lacapitale.com